



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2022

Présents : Monsieur FONTES Bernard, Maire

Messieurs BARTHES Daniel et GUIRAUD Thierry, Adjoint

Mesdames ROUANET Gisèle, FONTES Viviane, FABRE Véronique, BRISSON Nancy et ROUZÉ Caroline, Conseillères

Monsieur SENAUX Julien, Conseiller

Absent non représenté : Monsieur BIAU Claude, Conseiller

Secrétaire de séance : Madame Caroline ROUZÉ

Ouverture du Conseil à 18h30

- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 31 mars 2022. Voté à la majorité.
- Délibération concernant la délégation de pouvoir de signature à Monsieur le Maire, dans le cadre de la signature de l'acte de vente pour l'acquisition des parcelles des Consorts MIRA. Votée à l'unanimité.
- Délibération concernant l'acquisition des parcelles cadastrées Section A numéros 447 et 439, appartenant à Mme Ghislaine HORTALA. Votée à l'unanimité.
- Délibération concernant l'acquisition des parcelles cadastrées Section A numéros 242 et 245, appartenant à M. Henri BARBE. Votée à l'unanimité.
- Délibération validant le choix du mode de publicité et de conservation des actes. La demande de dérogation pour le maintien de la voie d'affichage dans les panneaux municipaux des hameaux est votée à l'unanimité.
- Délibération mise en place anticipée de la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2023. Votée à l'unanimité.
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de passage sur les parcelles cadastrées Section A numéros 195, 557 et 2002 appartenant à l'Office National des Forêts pour le maintien et l'entretien du captage de Carcadal. Votée à l'unanimité.
- Questions diverses :
 - Santé : suite au premier épisode caniculaire, il est demandé aux habitants de veiller sur les personnes âgées isolées de leur connaissance ou voisinage.
 - Eau : les travaux AEP complémentaires (renforcement et sécurisation Mas du Gua) sont attribués et commenceront début juillet.
 - Énergie : communication de l'estimation d'Hérault Énergies, concernant le doublement des coûts d'électricité et gaz pour les collectivités, à partir de 2023.
 - Patrimoine : N. Brisson et V. Fabre ont représenté la commune, lors de la présentation du projet interdépartemental de « Route des Menhirs ».
 - État civil : à partir du 01/07/2022, la demande de changement de nom peut être déposée en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h.

Le Maire
Bernard FONTES

